

## « Signalisation des Masseurs Kinésithérapeutes & Ostéopathes »

en conformité avec l'article L.4321-12 CSP



### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Documentation permettant de justifier des caractéristiques techniques des enseignes MK et MKO pour faciliter les démarches administratives afin d'obtenir l'autorisation de pose d'enseigne auprès de la mairie et de l'ordre des Masseurs Kinésithérapeutes.

La S.A.S. APTETUDE atteste qu'elle fabrique des enseignes pour les masseurs kinésithérapeutes et ostéopathes répondant à la charte graphique et au cahier des charges national en vigueur transmis par le Conseil National de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes.

Nous imprimons en haute résolution et en quadrichromie les logos selon le cahier des charges, à savoir :

#### QUADRICHROMIE :

- Rouge : M100 – J81 – N4
- Filet bleu : C46
- Bleu des mains : dégradés de cyan
- Bleu typo : C100 – M25 – N50

#### HAUTEUR DES CARACTÈRES :

- Logo de 600mm - Lettrage : 50mm
- Logo de 500mm - Lettrage : 40mm
- Logo de 400mm - Lettrage : 35mm

### Caissons lumineuses - Profil aluminium anodisé argent



modèle double faces avec simple potence MK diam. 600mm



Simple ou double faces :  
Épaisseur du Profil : 130 mm

#### Insigne sur face avant

Face avant en PMMA 3mm blanc diffusant avec une impression numérique quadri haute définition sur adhésif vinyle polymère.  
Protection de la face avant en polymère anti-UV.

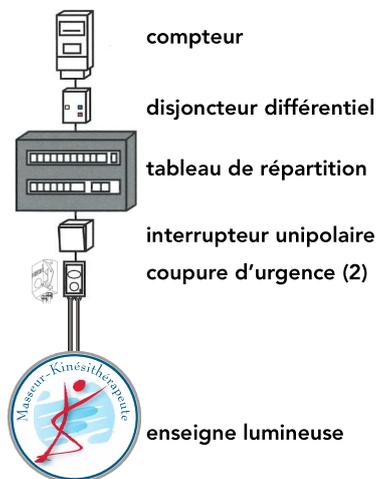


Coupure pompier de sécurité :  
Boîtier 220v (obligatoire)

#### Eclairage Tube Fluo circline 220v

Fixation murale - Simple face  
Fixation potence - Double faces

Caisson	400mm	500mm	600mm
Circline	32w	40w	40w



Lien utile pour vos démarches :  
<http://www.ordremk.fr/exercer-la-profession/vos-demarches/realiser-mon-enseigne>

FABRICATION FRANÇAISE SUR MESURE